

LE MOINE, Roger, *Deux loges montréalaises du Grand Orient de France*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Cahiers du CRCCF », n^o 28, 1991. xvii-189 p.

Jean-Paul de Lagrave

Volume 46, Number 2, Fall 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305103ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305103ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

de Lagrave, J.-P. (1992). Review of [LE MOINE, Roger, *Deux loges montréalaises du Grand Orient de France*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Cahiers du CRCCF », n^o 28, 1991. xvii-189 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 46(2), 373–374. <https://doi.org/10.7202/305103ar>

LE MOINE, Roger, *Deux loges montréalaises du Grand Orient de France*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, coll. «Cahiers du CRCCF», n° 28, 1991. xvii-189 p.

Dans son ouvrage *Deux loges montréalaises du Grand Orient de France*, le professeur Roger Le Moine nous retrace une trentaine d'années de vie maçonnique au Québec. C'est un travail minutieux qui éclaire l'histoire des idées entre 1896 et 1930.

Comme il le précise lui-même, l'auteur s'est inspiré presque exclusivement d'une documentation administrative tirée des archives du Grand Orient de France, la puissance maçonnique française la plus importante par le nombre de ses adeptes et son ancienneté. Il a ajouté à cette information des entrevues avec quelques maçons ou parents de maçons.

Le tout a produit deux chapitres consacrés à chacune des deux loges, «L'Émancipation» et «Force et courage». L'auteur traite de leur fondation, de leurs réalisations, de leurs relations avec Paris, de leurs difficultés et des persécutions dont elles furent l'objet.

Il conclut de la façon suivante: «Les projets de réforme scolaire, comme aussi de création de bibliothèques tels que formulés par les maçons, ont choqué en leur temps. Maintenant qu'ils ont été appliqués, ils apparaissent comme le fondement même du système d'enseignement. Curieux retour des choses, à la vérité, car ce sont les idées du clergé d'alors qui, aujourd'hui, semblent incongrues. Le droit à la dissidence est admis. Et le syndicalisme

est perçu comme un facteur essentiel d'apaisement dans l'ordre social. Face à ce renversement dans l'ordre officiel des valeurs, l'historien se garde de conclure. Il se contente d'enregistrer le jugement de la collectivité d'aujourd'hui qui est plus définitif que le sien propre.»

Inclinons-nous devant la ténacité du professeur Le Moine; il a cherché depuis 1987 (nous dit-il en avant-propos) et il a finalement trouvé en 1991 un éditeur apte à saisir l'importance de la publication d'un tel ouvrage qui, comme l'écrit J.-Z.-Léon Patenaude en préface, «permet de pallier l'ignorance des historiens des idéologies sur la Franc-Maçonnerie...»

Montréal

JEAN-PAUL DE LAGRAVE